



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BURRUS

ETAIENT PRESENTS : Adjoints : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING et Damien VOGT, Claire BRINI, Anastasie LEIPP, Christine GOETZMANN, Laurence CAVRO, Daniel BAUER, Martin EYERMANN, Paulette HAEHNEL, Loïc KRIEGER, Eddy RAMSPACHER

ABSENTS excusés : Daniel OTT

ABSENT non excusé :

Procuration : 1

Date de dépôt de la convocation : 26 mai 2025

Ouverture de la séance : 20h20

Avant de démarrer la séance, le Maire souhaite remercier les membres du conseil municipal pour leur investissement et le travail accompli.

1 AFFAIRES GENERALES

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mai 2025

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 05 mai 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le procès-verbal du 05 mai 2025.

Objet : Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article 212I-I5 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance : Anastasie Leipp

Objet : Convention associations des producteurs de fruits de Bouxwiller et environs

M le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la précédente séance du 05 mai 2025, en point divers, il a été abordé la demande de l'association producteurs de fruits de Bouxwiller et environs. L'association a fait une demande de stockage de leur alambic dans l'ancien local de la section des sapeurs-pompiers de Neuwiller-lès-Saverne qui depuis la fusion avec Dossenheim sur Zinsel est vacant.

A ce jour, après étude, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'établir une convention de partenariat avec l'association qui fixerait les modalités de collaboration entre les deux parties.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

La commune propose de mettre à disposition, à titre gratuit et révocable, un emplacement permettant le stockage de l'alambic appartenant à l'association des producteurs de fruits de Bouxwiller et environs. Cet emplacement est situé dans une partie des ateliers municipaux (ancien local des pompiers), rue de la Batteuse. En contrepartie de cette mise à disposition, l'association s'engage à effectuer une taille annuelle des arbres fruitiers situés sur le ban de la commune et à organiser un cours de taille annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer la convention avec l'association des producteurs de fruits de Bouxwiller et environs.

Objet : Droit de préemption

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par Maître Viviane SCHMITT-MACHERICH, Notaire, le 20 mai 2025 et réceptionné le 23 mai 2025.

Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé au 8 Faubourg du Maréchal Clarke à Neuwiller-lès-Saverne entre M DESMOULIN Patrick (quote part 1/5), M DESMOULIN Dominique-Mme STRECKER Isabelle (1/5), M DESMOULIN Geoffrey (1/5), M DESMOULIN Stéphane (1/5), Mme DESMOULIN Alizée (1/10), Mme DESMOULIN Sandrine (1/5) et M ERTZ Romain

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal renonce à l'unanimité à exercer son droit de préemption.

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par Maître Laurent CRIQUI, Notaire, le 22 mai 2025 et réceptionné le 26 mai 2025.

Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé au 21, rue d'Ingwiller à Neuwiller-lès-Saverne entre Mme WEITZEL Lucette et M LAMBERT Hugo

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal renonce à l'unanimité à exercer son droit de préemption.

Objet : Taxe d'aménagement renforcée : Chemin des remparts

PROJET LEMMEL

Dossier en cours d'étude. Point ajourné.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

2. SUBVENTIONS

OBJET : Demande de subvention selon demande :

L'attribution de subvention selon demande (méthode habituelle).

En vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 719/2025 - Principe de versement des subventions aux associations et, après avoir examiné la demande de l'association Patrimoine

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'une subvention de 300,00€

3. DIVERS

- L'association « Le Terreau » souhaiterait s'adosser à la bibliothèque municipale pour proposer des activités complémentaires (troc de plantes, soirées "Apéro-Nouveautés" - Bibliothèque, ...) Réflexions en cours.
- Etude de la faisabilité par la commune de l'entretien (désherbage et propreté) de la bande piétonne située sur la traversée de Neuwiller vers Dossenheim. Ce point fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.
- Evocation du problème d'inscription d'enfants dans le cursus bilingue à Neuwiller

La séance est levée à 22h15.

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire :
Daniel BURRUS

Secrétaire de séance :
Anastasie LEIPP



